

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL596

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 38

à l'alinéa 3, remplacer les mots: "et L. 6741-1" par les mots: "L. 6741-1, L. 6763-4, L. 6773-4-1 et
L. 6783-5"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction des dispositions rendant applicables l'article L. 6332-2 dans certaines
collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.